



Uwo uri wese ubahirizwa

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

N°493 du 22 au 28 Septembre 2025

Agrée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994,
revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 28 septembre 2025, au moins 838 victimes de disparition forcée ont été documentées par la Ligue Iteka, au moins 85 victimes sont réapparues et 753 victimes sont toujours introuvables. Le Groupe de Travail de l'ONU sur les Disparitions Forcées ou Involontaires (GTDFI) a déjà communiqué au gouvernement du Burundi au moins 252 victimes¹.

¹<https://docs.un.org/fr/A/HRC/57/54>

La ligue ITEKA :

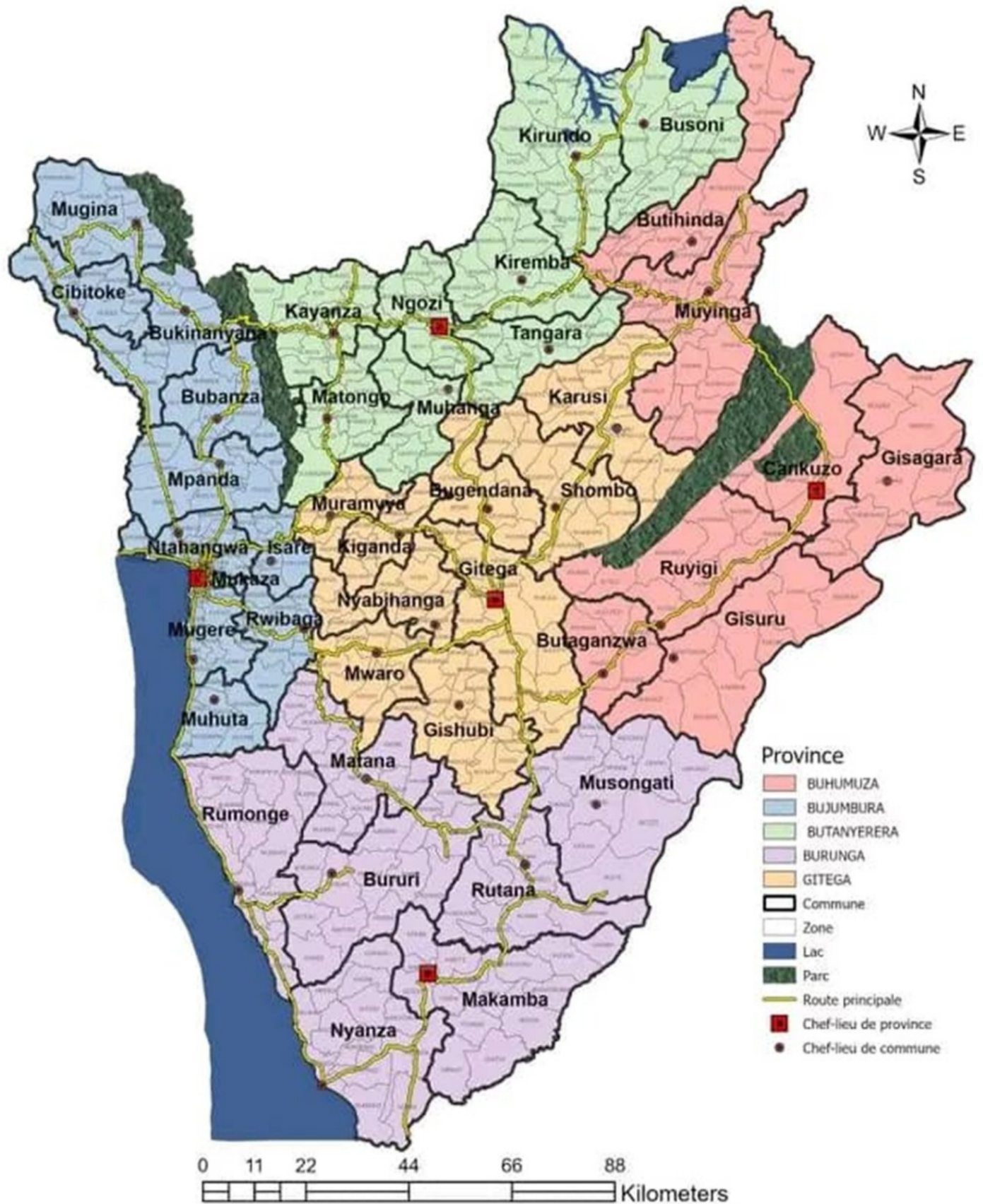
- ♦ "Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH),
- ♦ A le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sous le numéro de référence OBS.236 et est membre de l'ECOSOC".
- ♦ La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections .

SOMMAIRE

0. INTRODUCTION.....	P.5
I. CONTEXTE	P.5
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....	P.12
III. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS.....	P.20
IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	P.23

CARTE ADMINISTRATIVE DU BURUNDI

NOUVEAU REDECOUPAGE ADMINISTRATIF DU 16 MARS 2023



SIGLES ET ABREVIATIONS

BSR	: Bureau spécial de recherche
CDS	: Centre de Santé
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie
CNIDH	: Commission Nationale Indépendante des droits de l'homme
CNL	: Congrès National pour la Liberté
FAB	: Forces Armées Burundaise
FARDC	: Forces Armées de la République Démocratique du Congo
FDLR	: Front Démocratique pour la Libération du Rwanda
FDNB	: Force de Défense Nationale du Burundi
FLN	: Forces de Libération Nationale
M23	: Mouvement du 23 Mars
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
PNB	: Police Nationale du Burundi
RDC	: République Démocratique du Congo
RN	: Route Nationale
SNR	: Service National de Renseignement
TGI	: Tribunal de Grande Instance
UPRONA	: Union pour le Progrès National
VSBG	: Violence sexuelle et Basée sur le Genre

TABLE DES MATIERES

0. INTRODUCTION.....	5
I. CONTEXTE.	5
I.1. CONTEXTE POLITIQUE.....	5
I.2. CONTEXTE SÉCURITAIRE.....	9
1.3. CONTEXTE JUDICIAIRE.....	11
1.4. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL.....	12
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES	12
II.1. DROIT À LA VIE.....	12
II.1.1. HOMICIDE VOLONTAIRE.....	12
II.1.2.DES PERSONNES TUÉES PAR RÈGLEMENT DE COMPTE.	13
II.1.3. DES PERSONNES TUÉES PAR DES GENS NON-IDENTIFIÉS	14
II.1.4. ENLÈVEMENTS ET/OU DISPARITIONS FORCÉES.....	15
II.2. INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET/OU MENTALE.	16
II.2.1. VIOLS.	16
II.2.2. AUTRES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE.....	17
II.3. DROIT À LA LIBERTÉ.	19
II.3.1. ARRESTATIONS ET DÉTENTIONS ARBITRAIRES.....	19
II.4. DROIT À LA PROPRIÉTÉ.	19
III. DROITS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET CULTURELS	20
III.1. PERTURBATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE	20
III.2. DROIT A L'EDUCATION	21
III.3. DROIT À LA SANTÉ.....	22
IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	23

0. INTRODUCTION

Ce bulletin présente la situation des droits humains au Burundi durant la semaine du 22 au 28 septembre 2025. Dans ce rapport, la Ligue Iteka examine également le contexte politique, sécuritaire, judiciaire, et environnemental. Il analyse également les faits illustratifs de violations des droits civils et politiques ainsi que des droits économiques, sociaux et culturels.

Les violations des droits humains constatées et documentées par la Ligue Iteka se présentent comme suit : au moins 7 personnes tuées dont 4 corps retrouvés sans vie, 5 victimes de VBGs dont 2 victimes de VSBGs, 3 personnes enlevées et/ou portées disparues et 1 personne victime d'arrestations arbitraires à Kirundo. Signalons que la victime est un militaire rwandais qui poursuivait des vaches volées.

Les principaux suspects de ces violations sont des agents administratifs, des policiers, des militaires et des jeunes Imbonerakure du parti au pouvoir, le CNDD-FDD.

I. CONTEXTE

I.1. CONTEXTE POLITIQUE

Présentation officielle des nouveaux administrateurs communaux par le Président Evariste Ndayishimiye

Le Président de la République, Evariste Ndayishimiye a orchestré une série de cérémonies empreintes de solennité pour présenter officiellement plusieurs nouveaux administrateurs communaux, événements qui se sont déroulés dans diverses provinces du pays. Parmi ces nouvelles nominations, on retrouve Calixte Rwarukundo, qui a été introduit en tant qu'administrateur communal de Mwaro lors d'une cérémonie au stade de Kibumbu. La même attention a été accordée à Eloge Najeneza, qui a été présenté comme l'administrateur communal de Cibitoke, lors d'une rencontre le 24 septembre 2025 sur le terrain de la paroisse Cibitoke. Enfin, Jérémie Simbagoye a été officiellement désigné comme le nouvel administrateur communal de Bubanza, lors d'une cérémonie qui s'est tenue le 25 septembre 2025 au stade de Bubanza.

Dans ses allocutions, le Chef de l'Etat a réaffirmé l'importance cruciale de la

préservation de l'unité nationale, de la paix et de la stabilité, éléments indispensables pour favoriser un développement durable et prospère. Il a encouragé les élèves à s'engager dans leurs études avec un sérieux exemplaire et à mettre leurs diverses compétences au service du pays, les incitant à aspirer à devenir des générateurs d'emplois plutôt que de simples demandeurs.

Le Président a également appelé la population à adopter un mode de vie plus responsable, en mettant l'accent sur l'abandon de l'alcoolisme, l'importance de l'hygiène personnelle et environnementale, tout en promouvant la protection des terres pour lutter contre l'érosion. Aux nouveaux leaders élus, il a lancé un message d'exemplarité, les exhortant à servir leurs administrés avec un dévouement inébranlable et à initier des projets de développement pour élever le bien-être

général des populations.

De plus, le Président a insisté sur la nécessité de valoriser les talents individuels et les capacités de chacun pour contribuer au développement du pays, prenant pour référence la parabole des talents tirée de la Sainte Bible. Il est à noter qu'en marge de la cérémonie à Bubanza, le Président de la République a effectué une visite à la Société

Minière de Gahongore, qui se spécialise dans l'extraction du quartz d'améthyste verte, supervisée par la société FANALEK. Cette visite avait pour but de soutenir et d'encourager les initiatives des jeunes investis dans le développement du pays. Depuis son lancement le 25 juillet 2025, avec l'appui du PAEEJ, cette initiative minière a déjà été porteuse de résultats, avec l'extraction d'environ 100 tonnes de quartz d'améthyste verte.

Mobilisation pour le lancement de la caravane du Flambeau de la Paix en Commune Cankuzo, province Buhumuza

La mobilisation en vue du lancement de la caravane du Flambeau de la Paix dans la Commune de Cankuzo, Province de Buhumuza, représente un cas d'étude intéressant sur l'engagement politique et communautaire. Depuis le 22 septembre 2025, Gabriel TOYI, mobilisateur pour le parti au pouvoir CNDD-FDD, consacre ses efforts à sensibiliser la population locale à se rassembler pour accueillir le Président de la République, Evariste NDAYISHIMIYE, tout en participant au lancement des activités liées au Flambeau de la Paix. Cet événement marque le 19ème anniversaire de la caravane, et la cérémonie officielle est programmée pour le 29 septembre 2025. Elle devrait être rehaussée par la présence du Chef de l'État, soulignant ainsi l'importance institutionnelle de la manifestation.

Chaque année, le Gouvernement du Burundi organise cet événement sous divers thèmes, couplé à des initiatives visant à renforcer la cohésion sociale. Dans une correspondance

datée du 20 septembre 2025 adressée aux responsables locaux, le Gouverneur de la Province de Buhumuza, Denise RUHEKERE, exhorte la population à se rassembler au stade de Buhumuza pour ces cérémonies. Toutefois, il est pertinent de noter que la perception de la population est loin d'être homogène. En effet, une partie des citoyens exprime une méfiance quant à la réelle signification et l'importance de cet événement, arguant qu'il est difficile de parler de paix alors que des corps sont régulièrement découverts dans divers endroits de la province.

D'autres voix s'élèvent pour décrire cette initiative comme un slogan donnant l'illusion d'une paix politique, clairement motivée par des objectifs de manipulation de l'opinion publique. En conclusion, cet événement soulève des questions sur la véritable portée du Flambeau de la Paix et sur la manière dont il est perçu dans le contexte sociopolitique actuel.

I.1. CONTEXTE POLITIQUE (Suite de la page 6)

Incompréhension de la population face au nouveau découpage administratif du Burundi

L'incompréhension au sein de la population burundaise face au nouveau découpage administratif provient de la mise en œuvre d'une réforme territoriale initiée par le gouvernement, en accord avec la législation qui régit la création et la délimitation des Provinces, Communes, Zones, Collines et quartiers de la République du Burundi. Cette réorganisation provoque des perturbations chez les chefs de service ainsi que chez les conseillers et secrétaires, tant au niveau provincial que communal. Suite à la désignation de cinq gouverneurs de Province par décret, de nombreux conseillers se trouvent dans une situation d'incertitude concernant l'exercice de leurs responsabilités.

Certains ont été obligés de se déplacer d'une province à une commune, tandis que d'autres migrent de communes vers des zones, et le

Investiture sous haute tension pour le nouvel administrateur communal en

Le 24 septembre 2025, la commune de Cibitoke a été le théâtre d'une cérémonie d'investiture marquée par des chants et des applaudissements. Sous un soleil intense, une foule importante s'est réunie pour accueillir le président de la République, Évariste Ndayishimiye, venu installer Éloge Najeneza en tant que nouvel administrateur communal. À son arrivée, le chef de l'État a pris la parole de manière déterminée, soulignant devant les citoyens et les responsables locaux la mission essentielle des administrateurs : servir le public plutôt que leurs intérêts personnels. Il a averti que ceux qui négligeraient leur devoir au profit de leurs affaires individuelles s'exposeraient à des sanctions, suscitant des murmures d'approbation parmi l'auditoire. Le message présidentiel mettait l'accent sur

nombre de postes semble ne pas correspondre à celui des bénéficiaires des services administratifs. Par exemple, un conseiller, auparavant responsable des questions juridiques dans l'ancienne province de Rutana, a vu son titre transformé en conseiller juridique dans la nouvelle commune de Rutana.

De plus, les agents qui travaillaient dans les anciennes Provinces de Rutana, Makamba, Rumonge et Bururi sont maintenant intégrés dans la nouvelle Province élargie de Burunga. La population, y compris les usagers des services administratifs, ressent le besoin d'une sensibilisation et d'une adaptation de l'organisation administrative pour faciliter l'établissement de nouvelles structures ou entités qui répondent aux exigences du nouveau cadre administratif.

nouvel administrateur communal en

l'importance de la proximité avec la population et de la responsabilité.

Ému, Éloge Najeneza a ensuite prononcé un discours promettant transparence et concertation. Il a affirmé son engagement à consulter tous les citoyens, indépendamment de leurs affiliations politiques, levant la main droite pour marquer la solennité de son engagement. Les applaudissements nourris témoignent des attentes importantes des habitants envers leur nouveau dirigeant. Cependant, sous cette atmosphère festive, des critiques commençaient à émerger. Dans plusieurs collines environnantes, comme Rugeregere et Munyika, des habitants ont dénoncé d'importantes irrégularités dans la sélection des représentants collinaires. Un résident

1.3. CONTEXTE POLITIQUE (Suite de la page 7)

âgé de Rugeregere a exprimé son indignation: « *Nous avons voté nos représentants. Mais les listes publiées ne correspondaient pas à nos choix. Ce sont des personnes proches du parti au pouvoir ou qui ont payé. Comment pouvons-nous accepter cela?* » Ce sentiment de trahison était partagé dans les quartiers voisins, où une partie de la population exigeait le retour des réels élus, craignant que les décisions communales ne reflètent pas la volonté du peuple.

La mise en place des organes administratifs a été marquée par des irrégularités dans la province de Bujumbura

La période suivant les récentes élections a été marquée par deux événements significatifs dans l'administration depuis l'indépendance du Burundi, en particulier dans la province de Bujumbura. Le 26 août 2025, la création de nouveaux postes de responsabilité au sein des zones a été annoncée, suivie les 16 et 17 septembre par la nomination de 11 chefs de départements dans toutes les communes. Toutefois, malgré cette avancée dans le domaine de la politique administrative, la mise en place de ces instances a été entachée par trois irrégularités majeures. Dans le contexte du dernier processus électoral où le parti au pouvoir, le CNDD-FDD, a monopolisé tous les postes au sein du législatif et de l'exécutif, on s'attendait à ce que l'établissement des nouveaux organes soit d'une grande transparence, du moins interne à ce même parti dominant. Pourtant, au sein de trois communes, à savoir Cibitoke, Bukinanyana et Mugina, des tensions internes ainsi que des plaintes persistent chez ceux qui ont versé des pots-de-vin aux représentants du parti afin d'obtenir ces postes.

Une autre irrégularité marquante a été l'exclusion des candidats provenant d'autres

L'investiture d'Éloge Najeneza marque donc un tournant pour la commune de Cibitoke. Néanmoins, la méfiance d'une partie de la population représente un défi immédiat pour le nouvel administrateur. Celui-ci devra rapidement démontrer que ses promesses de proximité et d'écoute ne se contentent pas de rester des paroles en l'air face aux pressions politiques. Pour beaucoup, l'avenir de la commune sera déterminé par sa capacité à harmoniser les attentes des citoyens avec les contraintes du pouvoir central.

partis, notamment des ethnies tutsi et twa. Dans ces trois communes, il est déplorable d'observer que plus de 95% des postes sont occupés par des individus de l'ethnie hutu, la commune de Mugina établissant même un record avec 100% des responsables issus de cette ethnie. La norme des 30% de femmes, quant à elle, n'a pas été respectée. La corruption ayant caractérisé la formation de ces organes est particulièrement préoccupante, car plus de 70% des personnes choisies sont connues pour leurs agissements douteux et ont déjà fait preuve d'incompétence dans d'autres fonctions qu'elles ont précédemment occupées. L'intégrité et la probité semblent également faire défaut chez bon nombre d'entre eux. Il est important de noter que, malgré l'existence de ces organes, la province de Bujumbura, et en particulier les communes mentionnées, souffre d'une absence totale d'administration depuis le mois d'août. Les usagers des divers services dans les zones et communes dénoncent les conditions pénibles et coûteuses auxquelles ils doivent faire face pour atteindre les responsables de ces institutions.

1.1. CONTEXTE POLITIQUE (Suite de la page 8)

Les tensions internes au sein du Cndd-Fdd entravent le processus de nomination à Muramvya

À la date du 15 septembre 2025, un décret a été promulgué pour le recrutement de conseillers administratifs au niveau des communes. Cependant, dans la province de Gitega commune Muramvya, le poste de conseiller aux affaires politiques reste désespérément vacant, en contraste avec d'autres communes qui ont réussi à établir leurs équipes. Ce retard dans les nominations est le fruit de désaccords persistants parmi les membres locaux du Cndd-Fdd, qui ont des difficultés à s'accorder sur le candidat à sélectionner.

Avant la diffusion du décret, Madame Nahishakiye Justine, épouse du Procureur de la République à Muramvya avait été d'abord nommée pour ce poste. Néanmoins, elle a finalement demandé à se retirer après avoir

été recrutée comme cadre au sein de la banque BBCI. Par conséquent, le poste de conseiller pour les affaires politiques reste inoccupé. De plus, un autre signe manifeste des tensions internes est la nomination de Sibobandemye Alfred en tant que conseiller pour la communication et les relations publiques, décision également actée par le décret de septembre.

Pourtant, dans un retournement de situation inattendu, l'administrateur de Muramvya l'a également désigné, seulement deux jours plus tard, pour assumer la fonction de chef du département de l'entrepreneuriat, du commerce et de l'industrie, lui conférant ainsi un rôle double. Les observateurs objectifs considèrent cette situation politique comme alarmante, générant des incertitudes concernant l'avenir politique de la localité.

1.2. CONTEXTE SECURITAIRE

Un climat d'insécurité au sein de la population en Commune Musongati, Province Burunga

En date du 25 septembre 2025, la Ligue Iteka a été informée d'un climat d'insécurité parmi les personnes vivant sur la Colline et dans la Zone Gakungu, qui se trouve dans la Commune Musongati, dans la Province de Burunga.

C'est après cela que l'administration locale, dirigée par le Chef de Colline Jonas Ndikumana, avec ses conseillers et le chef des Imbonerakure, Alfred Izobishitsa, a décidé d'instaurer un couvre-feu à partir de 21 heures dans toute la Colline.

D'habitude, le couvre-feu est mis en place pour garder l'ordre et la sécurité publique. Il est souvent appliqué pendant des crises ou des troubles sociaux pour aider les opérations de secours et maintenir la paix. Cependant,

ce n'est pas ce qui se passe sur la Colline Gakungu.

D'après nos informations sur place, cela semble être un moyen pour ces responsables d'arrêter et de torturer les gens qui ne font pas partie du CNDD-FDD et même de racketter ceux qui traversent la frontière burundaise pour aller travailler en Tanzanie ou quand ils reviennent.

Beaucoup de personnes disent qu'après 21 heures, elles ont déjà été victimes de torture et d'extorsion parce qu'elles ne sont pas reconnues comme membres des jeunes Imbonerakure. Une personne du coin a insisté en disant que si personne ne te connaît comme membre du parti au pouvoir, tu peux risquer ta vie.

1.2. CONTEXTE SECURITAIRE (Suite de la page 9)

Comme cette colline est proche de la Tanzanie, ceux qui reviennent après avoir traversé la frontière pour chercher du travail sont menacés de devoir payer de l'argent. En

La population accusée de collusion avec le M23, se voit dépouillée de leur terre dans la plaine de Kaboya, zone Rugombo, commune Cibitoke, province Bujumbura

Plus de cent familles d'agriculteurs des sous-collines de Kaboya et Mbaza, sur la colline Rukana en zone Rugombo, ont été expulsées de leurs champs. Leurs abris de fortune, dressés pour surveiller leurs cultures, ont été démolis par des jeunes Imbonerakure. Une opération qui a semé la peur et l'incertitude au sein de la population locale. *« On veut nous priver de nos récoltes »*

Les cultivateurs dénoncent une manœuvre visant à les dépouiller de leurs champs fertiles et surtout de leurs récoltes, prêtes à être moissonnées. *« Nous cultivons ces terres depuis plus d'un demi-siècle. Elles les ont hérités de nos ancêtres »*, confie un paysan. *« Aujourd'hui, on nous accuse à tort pour nous chasser et prendre nos récoltes. »* déplore un agriculteur

Selon nos sources sur place, tout serait parti d'un incident survenu récemment: un groupe, comprenant également des Imbonerakure, aurait été intercepté alors qu'il transportait des marchandises vers la République Démocratique du Congo.

Ces imbonerakure auraient accusé les agriculteurs de Kaboya et Mbaza de collaborer avec la rébellion du M23, en leur fournissant vivres et denrées.

gros, les habitants demandent aux autorités supérieures de la Province d'agir pour arrêter ces abus et améliorer la sécurité.

Des accusations que les cultivateurs jugent *« montées de toutes pièces »*. Pour eux, il ne s'agit que d'un prétexte destiné à les déloger et s'approprier leurs terres. Plusieurs sources locales pointent du doigt la complicité de certains responsables administratifs. L'administrateur communal de Cibitoke, Éloge Najeneza, aurait supervisé l'opération aux côtés des Imbonerakure.

De son côté, l'administrateur assume et justifie la décision : *« Cette zone est traversée par des bandes armées venant de la RDC. Elles menacent la sécurité de la population. Les mesures sécuritaires prises sont irréversibles »*, a-t-il déclaré, prévenant les habitants de ne pas revenir sous peine de sanctions.

En tout, près de 80 hectares de cultures ont été abandonnés, laissant plus de 100 familles sans ressources. Ces dernières craignent de perdre définitivement leurs terres.

Dans la plaine de Kaboya, l'inquiétude est palpable. Les familles expulsées se retrouvent sans abris, privées de leurs récoltes et sans perspective claire d'avenir. Beaucoup s'interrogent: s'agit-il vraiment d'une mesure sécuritaire, ou plutôt d'une spoliation organisée ?

1.3. CONTEXTE JUDICIAIRE

Transfert du journaliste Sandra Muhoza vers la Prison Centrale de Ngozi

Le transfert de la journaliste Sandra Muhoza vers la Prison Centrale de Ngozi représente un élément important dans le cadre judiciaire burundais. Le vendredi 27 septembre 2025, Muhoza, qui travaille pour le journal La Nova, a été déplacée de la prison centrale de Mpimba à Bujumbura vers la prison pour femmes de Ngozi. Cette décision fait suite à une déclaration de la cour d'appel de Mukaza, laquelle a jugé qu'elle n'était pas compétente pour traiter son affaire. Selon cette juridiction, le procès de Sandra Muhoza devrait avoir lieu à Ngozi, étant donné que l'infraction présumée aurait eu lieu dans cette localité.

La journaliste a été arrêtée le 13 avril 2024 à Ngozi après avoir reçu un appel d'un individu désigné comme Manirakiza Marc, surnommé Poshéni. Ce dernier se présentait comme un agent du service national des renseignements dans la province de Butanyerera et aurait

Une personne battue en commune Kirundo, province Butanyera

Le 24 septembre 2025, un incident grave s'est produit sur la colline Ruhehe, dans la zone de Bugabira, commune de Kirundo, où Reverien uzobahiga a subi des violences physiques sévères, allant jusqu'à l'effusion de sang. Cette agression est la manifestation d'un conflit ancien lié à la propriété qui a longtemps été source de tensions au sein de la commune. En effet, Nzakaha, le grand-père de Reverien, avait accordé un logement à Matabaro, un réfugié rwandais, en 1959. À la suite du retour de ce dernier au Rwanda en 1994, la commune de Bugabira a illégalement usurpé les terres de la famille Nzakaha.

En 2019, la Commission nationale des terres et autres biens (CNTB) a décidé que la famille Nzakaha avait droit à des compensations sous

évoqué un sujet de reportage avant que Muhoza ne soit appréhendée pour des raisons obscures et conduite à Bujumbura. En première instance, la décision judiciaire avait abouti à une peine de 21 mois de réclusion. Cependant, le parquet général près la cour d'appel de Mukaza a sollicité le maintien de la peine initiale de 12 ans d'emprisonnement.

Muhoza fait face à des accusations sérieuses, notamment des atteintes à la sûreté intérieure de l'État et de l'aversion ethnique. Ces allégations sont renforcées par ses échanges dans un groupe WhatsApp avec d'autres journalistes, où il a été question d'une potentielle distribution de machettes aux jeunes du mouvement imbonerakure, lié au parti CNDD-FDD au pouvoir. Cette situation soulève des enjeux cruciaux concernant la liberté d'expression et la sécurité des journalistes dans un

forme d'une restitution de 9 hectares. Cependant, l'implémentation de cette décision a été entravée par diverses complications administratives et la commune de Bugabira a perpétué l'exploitation illégale de ces terres.

En juillet 2025, une décision de la cour d'appel de Ngozi a exigé la cessation immédiate de cette exploitation illégale, pourtant les terres en question avaient déjà été attribuées à des membres des forces armées et de la police de Bugabira. Lorsque Réverien a tenté de faire respecter cette décision en interpellant ceux qui cultivaient illégalement les terres, il a été victime de violences, ce qui a entraîné son hospitalisation à l'hôpital de Kirundo. Il est donc clair que le jugement émis par la cour

1.3. CONTEXTE JUDICIAIRE (Suite de la page 11)

d'appel de Ngozi n'a pas été exécuté, soulignant ainsi les profondes lacunes dans le

respect de la législation et des décisions judiciaires dans cette région.

1.4. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Destructions de maisons par des pluies torrentielles accompagnées de vent en Commune Matana, Province Burunga

Dans la Commune Matana, située dans la province de Burunga, des pluies torrentielles accompagnées de vents violents ont causé des destructions majeures des habitations et des infrastructures environnantes. Environ quinze maisons, y compris celles des familles liées aux établissements scolaires, ont subi des dommages significatifs à la suite de cette tempête, tout comme de nombreux champs agricoles et plusieurs églises dans les zones de Ndago.

Les répercussions de ces conditions climatiques extrêmes ont également affecté presque toutes les écoles de la région de Muheka, plongeant les élèves et les enseignants dans un profond désarroi. Les

événements climatiques survenus entre la nuit de vendredi et samedi ont laissé la communauté dans une situation de détresse sans précédent. En conséquence, de nombreux résidents, gravement touchés par cette catastrophe naturelle, expriment leur espoir pour l'avenir en demandant une aide d'urgence pour leurs besoins immédiats.

Les responsables des deux zones, pleinement conscients de l'ampleur des destructions et de la souffrance de la population, lancent un appel désespéré, sollicitant l'intervention de bienfaiteurs en mesure de fournir une assistance précieuse, ainsi que le soutien essentiel du gouvernement pour aider les familles gravement touchées et restaurer la dignité de ceux qui ont tout perdu.

II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II.1. DROIT À LA VIE

II.1.1. HOMICIDE VOLONTAIRE

Un homme a été tué dans la Commune de Karuzi de la Province Gitega

Ce lundi matin 22/09/2025, vers 6 heures, un jeune homme du nom de Bivugire âgé de plus de 30 ans, originaire de la colline Cigati de la zone Mayenzi dans la commune Karusi, s'est rendu à la police de la zone Buhiga. D'après une source proche de la police, il a déclaré avoir tué son père Muhitira âgé de plus de 60 ans. Quand on lui a demandé le motif, il a révélé que depuis qu'il s'est marié, il a déjà mis au monde 3 enfants mais tous ont été tués par leur grand-père par l'ensorcellement. Et le cas plus récent est du 3^{ème} enfant de 2

ans qu'il a tué le mois d'août dernier alors que son fils lui a prié de lui laisse au-moins ce petit garçon mais qu'il lui a répondu qu'il n'aura pas d'enfants tant qu'il reste encore en vie. D'après cet homme, il a affirmé qu'il a décidé de l'éliminer à coups de machettes la nuit de ce dimanche 21/09/2025 et a demandé à la police de l'emprisonner comme elle veule heureusement qu'il a éliminé son ennemie familiale. Pour le moment, il est au cachot de la police à Buhiga en attendant la suite de son dossier.

II.1.1. HOMICIDE VOLONTAIRE (Suite de la page 12)

Un homme a failli être tué en Commune et Province Gitega

Ce mercredi 24 septembre 2025, aux environs de 18h, le nommé Juvénal, âgé de 52 ans, de la colline Muremera, zone Giheta, province Gitega, a quitté l'Église des Amis après une prière. Alors qu'il regagnait son domicile, il a reçu un appel téléphonique lui demandant de se rendre d'urgence sur la RN15 (axe Gitega–Ngozi) pour discuter de plants d'arbres, activité dans laquelle il est spécialisé à travers une pépinière.

Après son départ, il n'est pas rentré à son domicile. Vers 21h, ses proches, inquiets de son absence inhabituelle, ont commencé des recherches sans succès car son téléphone était éteint.

D'après notre source sur place, ce matin de ce jeudi 25 Septembre 2025, ses vêtements déchirés ainsi que son téléphone ont été découverts abandonnés le long de la même route dans un buissons.

D'après toujours la même source, vers 10h, un homme grièvement blessé a été retrouvé sur la RN2 étant nu et les bras attachés derrière sur son dos, au lieu appelé Kunyambeho de la Colline Gisuru de la même Zone (axe Gitega–Bujumbura). Il s'agissait de M. Juvénal.

La victime était dans l'agonie et portait des blessures au niveau du corps laissent penser qu'il est mort.

Actuellement, M. Juvénal est hospitalisé à l'Hôpital régional de Gitega, où il reçoit des soins médicaux d'urgence.

Selon les informations recueillies cet après-midi, la police aurait ouvert une enquête, en commençant par l'analyse du numéro de téléphone ayant contacté la victime avant son enlèvement. Signalons que la victime est membre du Cndd-Fdd.

II.1.2. DES PERSONNES TUÉES PAR RÈGLEMENT DE COMPTE

Une femme tuée en commune Ngozi, province Butanyerera

En date du 26 septembre 2025, vers 6 heures du matin, sur la colline et zone Buye, commune Ngozi, province de Butanyerera, Emmanuella MINANI, mère de 3 enfants, a été tuée, abattue à la machette par Evariste KAMWENUBUSA. Selon des témoins de la localité, la défunte était native de la colline Hayiro et habitait sur la colline Nzove, des collines voisines se trouvant dans la même zone Buye. Les mêmes témoins mentionnent que le nommé Evariste KAMWENUBUSA a

surpris la veuve Emmanuella MINANI alors qu'elle se trouvait dans son champ et lui a sauté dessus commençant à lui infliger des coups de machettes. Après ce forfait, notre source locale fait savoir que le présumé auteur du crime s'est rendu à une position policière proche. Des conflits fonciers seraient derrière ce meurtre car Emmanuella est mariée dans la famille d'Evariste et ce dernier ne veut pas qu'elle continue d'exploiter le terrain de son mari.

Une personne tuée en commune Karusi, province Gitega

En date du 21 septembre 2025, sur la colline Cigati, zone Mayenzi, commune Karusi, province Gitega, le nommé MUHITIRA, âgé

de plus de 60 ans, a été tué à coup de machette par son fils BIVUGIRE âgé de plus de 30 ans. Selon des témoins de la localité, le présumé auteur s'est rendu à la police de la

II.1.2. DES PERSONNES TUÉES PAR RÈGLEMENT DE COMPTE (Suite de la page 13)

zone BUHIGA et a demandé à la police de l'emprisonner comme elle veule qu'il a éliminé son ennemie familiale. Quand on lui a demandé le motif, il a dit que depuis qu'il s'est marié, il a déjà mis au monde 3 enfants mais tous ont été tués par leur grand-père par l'ensorcellement. Et le cas plus récent est

du 3^{ème} enfant de 2 ans qu'il a tué le mois d'août dernier alors que son fils lui a prié de lui laisse au-moins ce petit garçon mais qu'il lui a répondu qu'il n'aura pas d'enfants tant qu'il reste encore en vie. Pour le moment, il a été transféré au cachot du commissariat de KARUSI.

II.1.3. DES PERSONNES TUÉES PAR DES GENS NON-IDENTIFIÉS

Un corps sans vie d'un jeune garçon retrouve en Commune Karuzi

Ce mercredi 24/09/2025 vers 17 heures, au niveau de la Colline Rwingoma dans la rivière Ndurumu, on a trouvé un cadavre d'un garçon de 10 ans du nom de Kentin originaire de la Colline Gashanga Zone Bugenyuzi de la Commune Karusi écolier à l'ECOFO Buhiga 1. D'après une source

proche, l'enfant était en train de nager en rentrant de l'école vers 13 heures mais il a été noyé et les veilleurs du barrage de Ndurumu l'ont déjà asphyxié. Il était tout nu mais ce qui est inquiétant c'est qu'on n'a pas vu où avait mis ses habits et avec qui il nageait. Il est fils de Majambere Dieudonné et d'Euphrasie.

Un corps sans vie retrouvé en Commune Cankuzo, province Buhumuza

En date du 27/9/2025 vers 7 heures du matin, sur la Colline Gatungurwe, Zone et même Commune de Cankuzo en Province Buhumuza, un cadavre a été retrouvé dans une maison par des voisins. Il s'agissait d'un vieil homme du nom de Ntiyandondye, Veuf vivant seul dans cette maison. Ses 2 filles ont fait l'exode rural.

Son corps commençait à se décomposer et se trouvait à l'intérieur tout près de la douche ; peut-être qu'il était en train de se doucher selon des sources sur place.

L'administration communale a procédé à l'inhumation du cadavre en collaboration avec la Croix-Rouge ainsi que la Police de Protection Civile.

Deux corps sans vie retrouvés sur la colline Rusiga, commune Cibitoke, province Bujumbura

En date du 27/9/2025, deux cadavres en état de décomposition avancée ont été retrouvés dans les arbres situés près de la rivière Rusizi, à la transversale de la colline Rusiga, en commune Cibitoke, province de Bujumbura.

Sur place, ils ont découvert les corps de deux hommes, abandonnés dans la brousse. Leur identité reste, pour l'heure, inconnue.

L'alerte a été donnée par une patrouille militaire opérant dans cette zone frontalière. Alertés par une odeur insoutenable, les soldats ont fini par localiser le lieu du drame.

D'après les premiers constats, les victimes auraient été tuées environ cinq jours auparavant avant d'être laissées sur ce site isolé. Rapidement, autorités locales, policiers et membres de la ligue des jeunes du parti au pouvoir, les Imbonerakure, se sont rendus sur les lieux.

II.1.3. DES PERSONNES TUÉES PAR DES GENS NON-IDENTIFIÉS (Suite de la page 14)

Compte tenu de l'état de décomposition des dépouilles et du risque sanitaire, l'administration communale a ordonné leur inhumation immédiate.

Selon la population sous le choc, ce n'est pas la première fois que de tels événements frappent la colline Rusiga. Plusieurs corps sans vie ont été retrouvés dans la même région, sans qu'aucune enquête n'ait permis de désigner les responsables.

« *Chaque fois, on retrouve des cadavres, mais personne ne sait qui tue et pourquoi. Nous vivons dans la peur* », témoigne un habitant qui a requis l'anonymat.

Cette répétition macabre alimente un climat d'insécurité qui pèse lourdement sur la population et elle vient s'ajouter à une série d'assassinats non élucidés qui secouent régulièrement la zone frontalière avec la République démocratique du Congo. La psychose grandit, alors que la population attend des enquêtes crédibles et des réponses claires.

En attendant, la peur reste vive à Rusiga. Pour beaucoup, les cadavres retrouvés ne sont pas seulement des victimes anonymes : ils sont aussi le symbole d'un climat sécuritaire fragile dont les habitants espèrent enfin être libérés.

II.1.4. ENLÈVEMENTS ET/OU DISPARITIONS FORCÉES

Un homme de 38 ans enlevé en pleine centre-ville de Bujumbura

Le mercredi, en date du 24/09/2025, un homme du nom de MUGISHA Didier, âgé de 38 ans, marié et habitant le quartier Nyabugete, commune Mugere, dans la province de Bujumbura, a été enlevé par des agents de service de renseignement.

Selon nos sources sur place, Didier s'était rendu à la BANCOSU, siège central dans la ville de Bujumbura, pour y effectuer un retrait d'argent.

À sa sortie de la banque, vers 11h30, il a trouvé des agents des renseignements qui

l'attendaient à l'extérieur. Ces agents étaient au nombre de six, à bord d'un véhicule Double Cabine blanc sans plaques d'immatriculation.

Parmi eux, deux portaient des uniformes de police, tandis que les quatre autres étaient en tenue civile. Ils ont alors saisi Mugisha Didier de force et l'ont fait monter dans le véhicule, qui a démarré en toute vitesse. Ses proches ont tenté de le rechercher dans tous les commissariats de la ville, en vain et ils craignent pour sa sécurité.

Un jeune homme enlevé depuis son domicile à Gikoto, quartier Musaga, commune Mugere de la province Bujumbura

En date du 26/9/2025, un jeune homme du nom de Thierry Niyomwungere, âgé de 24 ans et résidant à Gikoto, dans le quartier Musaga, à Bujumbura, dans la province de Bujumbura a été enlevé à son domicile.

Selon nos sources sur place, aux environs de 5h00 du matin, trois individus habillés en tenue civile sont arrivés à son domicile, ont frappé à la porte et lui ont demandé de sortir. Thierry a ouvert sans tarder. Dès qu'il est sorti, ils l'ont immédiatement saisi avec force, l'ont traîné de force et l'ont conduit vers un

II.1.4. ENLÈVEMENTS ET/OU DISPARITIONS FORCÉES (Suite de la page 15)

véhicule qu'ils avaient dissimulé non loin de là.

Le véhicule en question était une double cabine de couleur blanche, avec des vitres

Un ancien Militaire enlevé à Mutakura, commune Ntahangwa, de la province Bujumbura

Une information qui nous est parvenue en date du 23/9/2025, indique qu'un ancien militaire Burundais du nom d'Audace Icoyitungiye aurait été enlevé en date du 21 septembre 2025.

Selon nos sources, Audace est originaire de la colline Nyamiyaga, dans la commune Gisozi, ancienne province de Mwaro, aujourd'hui intégrée dans la nouvelle province de Gitega. Il travaillait à l'hôpital appelé "Kwa Binagana". Il est marié et réside actuellement à Mutakura, dans la commune de Ntahangwa, province de Bujumbura. Vers 4h du matin, Audace Icoyitungiye revenait d'une prière dans le camp de Ngagara. Il était accompagné de son jeune enfant.

teintées et sans plaque d'immatriculation, qui a quitté le lieu immédiatement vers une destination inconnue. La famille de Thierry craint sa sécurité.

Arrivés au niveau du pont de Nyabagera, près de l'endroit appelé "Kwa Komine", sur le chemin menant à Mutakura, il répondait fréquemment au téléphone, quelqu'un lui demandant où il se trouvait. C'est à ce moment qu'une camionnette de police, sans plaque d'immatriculation, est arrivée. Elle transportait trois policiers à l'arrière et deux à l'avant. Les policiers l'ont rattrapé et embarqué de force. La camionnette, qui était venue en direction de Mutakura, a ensuite rebroussé chemin.

Sa famille l'a cherché dans les cachots de la zone Cibitoke ainsi qu'au service de renseignement à Bujumbura, près de la cathédrale Regina Mundi, mais sans succès.

II.2. INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET/OU MENTALE

II.2.1. VIOLS

Une fillette de 8 ans violée par son grand-père à Ruganza, commune Matongo, en province Butanyerera

En date du 20/09/2025, sur la colline Ruganza, zone Ruganza, commune Matongo, province Butanyerera, un homme du nom de Kagisye Vincent de 68 ans a violé sa petite fille K. L de 8 ans qui venait lui rendre visite en tant que son grand père.

La mère de l'enfant qui vit en ville de kayanza a amené sa fillette chez son grand-père et a continué à Bujumbura dans la fête de mariage de son amie en disant qu'elle passera le lendemain pour retourner à

kayanza avec l'enfant.

La nuit, le grand-père a dit à sa petite fille de coucher ensemble car il est veuf et a dit qu'il a une grande nostalgie pour sa petite fille car ça fait longtemps qu'il ne la voit pas.

Le matin, le grand -père s'est rendu à la première messe laissant sa petite fille à la maison. Sa mère est venue vers 10h pour prendre sa fille. L'enfant était encore au lit et a dit à sa mère qu'elle ne pouvait pas marcher.

II.2.1. VIOLS (Suite de la page 16)

L'enfant a raconté à sa mère ce qui s'est passé. La mère a vite amené l'enfant au CDS Matongo pour des soins médicaux et a alerté la police de Matongo pour arrêter

l'auteur. L'enfant a passé deux jours à au CDS Matongo. L'auteur a été arrêté et il est maintenant au commissariat de kayanza.

Une fille mineure violée à Nkuba, zone Gitaza, commune Muhuta, province de Burunga

Une information reçue par la ligue Iteka en date du 24/9/2025, indique qu'une fille mineure du nom de I. D. D a été violée en date du 15 septembre 2025, par Léopard Ntirampeba, un jeune homme de 24 ans.

Selon des sources locales, Léopard Ntirampeba aurait attiré la fillette en lui offrant une banane mûre, avant de l'emmener dans un buisson situé sur la colline Nkuba, dans la zone Gitaza, commune Muhuta, province Bujumbura. C'est là qu'il aurait commis l'acte odieux, sans crainte ni remords.

La victime, une enfant atteinte de troubles mentaux, aurait ensuite raconté la scène à sa mère, qui, en examinant ses vêtements, a découvert des traces de sang sur son sous-vêtement. Alertée par cette découverte, la

mère a informé les autorités locales et les relais communautaires.

Grâce à la mobilisation des jeunes Imbonerakure, affiliés au parti au pouvoir, le suspect a été arrêté le 16 septembre 2025. Il a d'abord été détenu au cachot de la zone Gitaza, puis transféré au cachot du commissariat communal de la police à Rumonge.

Après son audition, l'affaire a été mise en délibéré, avant que le tribunal ne rende son verdict le 24 septembre 2025.

Le tribunal a jugé Léopard Ntirampeba coupable de viol et l'a condamné à la réclusion criminelle à perpétuité et il a également été ordonné de verser 10 millions de francs burundais à la victime, en guise de réparation pour les préjudices subis.

II.2.2. AUTRES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE

Une personne blessée en commune Karusi, province Gitega

En date du 23 septembre 2025, vers 22 heures, sur la colline Rwingoma, dans la zone Buhiga, commune Karusi, province Gitega, un homme nommé NKESHIMANA J. Marie, qui a 32 ans et qui fait partie du CNDD FDD, a été blessé à la tête par sa femme, NZEYIMANA Annonciate, qui a 28 ans.

D'après des personnes ayant vu la scène, la raison de leur dispute est que cet homme

avait acheté une bouteille d'alcool nommée HOZAGARA et il l'a donnée à sa femme, mais il l'a reprise avant qu'elle puisse en boire. Toujours selon les mêmes témoins, les querelles ont commencé et ils se sont battus lorsque la femme a pris une pierre et l'a jetée sur la tête de son mari, qui est tombé sur le sol en saignant. La personne blessée a été emmenée à l'hôpital de Buhiga, où elle est toujours hospitalisée, tandis que la femme est restée chez elle.

II.2.2. AUTRES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE (Suite de la page 17)

Une épouse mutile son mari en commune Bukinanyana, province Bujumbura

Dans la nuit du 21 au 22 septembre 2024, sur la colline Kibati, dans la commune de Bukinanyana, dans la province de Bujumbura Rural. Anatole Haramateka, un homme de soixante ans, a été gravement blessé par sa femme, Juliette Nahimana. Elle aurait réagi à cause de la colère et de la jalousie, après avoir accusé son mari d'être infidèle et de mal gérer le patrimoine familial.

Cet acte violent a choqué les habitants de l'entourage, mettant en évidence de façon très inquiétante la réalité des violences domestiques dans les familles au Burundi et la nécessité urgente de protéger les droits des personnes.

Il était environ 23 heures quand les voisins ont entendu les cris de la victime. D'après

plusieurs sources et témoignages, M. Haramateka a été trouvé avec de graves blessures. Sa femme l'aurait affreusement blessé dans ses parties génitales en utilisant ses dents, selon les premières observations.

Après avoir été secouru, l'homme a d'abord été emmené dans un centre de santé local avant d'être transféré dans un hôpital à Bujumbura, où son état reste très grave.

Inquiets de possibles représailles de la part des habitants choqués, les policiers ont vite arrêté Juliette Nahimana, qui est maintenant en détention dans la zone de Masango. Devant les enquêteurs, elle a avoué ce qu'elle avait fait en disant qu'elle avait longtemps souffert: « J'ai agi parce que j'étais en colère. Pendant quarante ans, notre maison n'a été que des disputes », aurait-elle dit.

Une femme battue par son mari en commune Musongati, province Burunga

En date du 26 septembre 2025, sur la colline Kabingo, zone Butezi, commune Musongati, province Burunga, Abel Buregeya, commerçant, maltraite chaque fois sa femme, Victoria Kabura, cultivatrice, en lui disant qu'elle ne vaut rien et qu'il ne veut pas rester ensemble avec elle. Selon des sources sur place, ils se sont mariés légalement et ça faisait longtemps que ça soit à l'état civil ou à l'église catholique.

La nuit du 26 septembre 2025, vers 21 heures, ayant terminé son commerce du jour, il a battu sa dame Victoria Kabura qui a passé toute la journée à la maison dans les activités ménagères. En plus, son mari a brûlé toutes les étoffes de sa dame pour la pénaliser.

Ainsi, Abel Buregeya a acheté une parcelle à Gitega et l'a construite sans aviser sa femme sauf qu'il a fait sortir ses 3 enfants aînés en vue d'aller vivre à Gitega sans leur maman. Le matin du 27 septembre 2025, les autorités locales ont essayé de faire entendre cette famille mais le mari a refusé en disant qu'il n'a besoin d'aucune personne chez lui sauf ses collègues commerçants seulement. D'après les sources proches de lui, les commerçants se sont réunis pour leur donner des conseils. Mais puisqu'il s'agit d'un homme millionnaire et craintif, la résolution pacifique reste vaine, sa femme à solliciter qu'on lui fait un divorce alors que ces gens n'ont pas cette compétence.

En guise de conclusion, Victoria Kabura a besoin d'une assistance juridique et morale.

II.3. DROIT À LA LIBERTÉ

II.3.1. ARRESTATIONS ET DÉTENTIONS ARBITRAIRES

Un militaire de nationalité Rwandaise a été arrêté en Commune Kirundo

Ce 24/09/2025, un militaire rwandais a été arrêté par la Police Burundaise sur le poste de la frontière Gasenyi. Il est accusé de dépasser la frontière avec son vélo alors qu'il était toujours du côté du Rwanda.

Selon les informations recueillies, Il quittait le cabaret de Gako (situé à 1km de la frontière) dans une route non goudronnée de Kamabuye (Rwanda) qui prolonge la frontière du Rwanda. Les uns disent qu'il

était ivre mais les autres disent qu'il poursuivait ses vaches volées par les imbonerakure depuis le 23/9/2015. D'après toujours notre source, ces vaches sont gardées à la Commune Busoni.

Ce militaire a été transporté par le Chef du SNR en Province de Butanyerera vers 16h30 au cachot du Parquet de Kirundo où il y a passé 2h d'interrogatoire depuis 13h. Il est à noter que ce militaire rwandais porte le nom de Sadiki Emmanuel.

II.4. DROIT À LA PROPRIÉTÉ

Expropriation d'un terrain dans l'ancienne commune de Bugabira

En date du 24/9/2025, sur la Colline Ruhehe, Zone Bugabira, dans l'actuelle Commune de Kirundo en Province Butanyerera, un certain Uzobahiga Reverien âgé de 54 ans, membre du CNDD-FDD travaillant comme maçon ; a été battu jusqu'au sang suite au conflit qui l'opposait à la commune Kirundo. Nzakaha, grand père de Reverien avait donné un logement à Monsieur Matabaro, un réfugié Rwandais de 1959. Après son retour volontaire au pays natal en 1994, la Commune Bugabira de l'ancienne Province Kirundo s'est appropriée la propriété de la famille Nzakaha. En 2019, la CNTB a ordonné que la famille Nzakaha ait sa propriété équivalente à 9 ha. Mais la mise en application de la décision prise par la CNTB

a été du fil à laine. La Commune Bugabira a continué l'exploitation illégale de ladite propriété. Au mois de juillet 2025, la Cour d'Appel de Ngozi a ordonné l'arrêt immédiat de l'exploitation illégale de cette propriété. Mais cette dernière avait été octroyée aux soldats et policiers officiers natifs de Bugabira pour l'exploitation. Quand Réverien allait empêcher ceux qui y cultivaient, il a été battu sérieusement. Maintenant, il est hospitalisé à l'Hôpital de Kirundo et le jugement du Tribunal de la Cour d'Appel de Ngozi n'a pas été respecté. Des murmures disent que la famille a trahi le pays en donnant de l'hospitalité aux tutsi rwandais. D'où la non-exécution des décisions des cours.

III.1. PERTURBATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE

En province Burunga : la dégradation des maïs dans les hangars, un problème sans solution

En province de Burunga, des agriculteurs mobilisés pour produire du maïs se retrouvent aujourd'hui avec des tonnes de récoltes non vendues et en voie de dégradation. Ils dénoncent l'inertie du gouvernement et l'absence de solutions concrètes.

Au chef-lieu de la province de Burunga, l'atmosphère était lourde ce mercredi lors d'une rencontre consacrée à la promotion des grands projets agricoles et d'élevage. Le Premier ministre Nestor Ntahombaye a ouvert la séance en appelant les investisseurs à renforcer leur engagement dans ce secteur, présenté comme la clé de l'économie nationale.

Mais derrière les discours officiels, les frustrations ont éclaté. Les participants, majoritairement des producteurs agricoles, ont dressé un constat amer : la mobilisation imposée pour la culture du maïs a débouché sur une impasse dramatique.

En zone Giharo, les cultivateurs avaient été encouragés par l'administration locale à se lancer massivement dans la culture du maïs. L'ANAGESSA, l'agence nationale de gestion des stocks alimentaires, avait promis de racheter la production. Mais la réalité est tout autre.

« Sur 7 hangars construits pour accueillir la récolte, un seul a été rempli », déplore Désiré Hakizimana, chef de zone Giharo. Faute d'acheteur, le maïs s'entasse et commence à se détériorer.

Un cultivateur, raconte son désarroi: « *J'ai plus de 10 tonnes de maïs issues de la mobilisation. Aujourd'hui, toute ma récolte a pourri. Comment voulez-vous que je me relance dans la production, alors que l'État ne respecte pas ses engagements?* »

Les producteurs n'ont pas digéré non plus la décision du gouvernement de suspendre l'exportation du maïs vers la Tanzanie. Dans ce pays voisin, un kilo de maïs se vend à 700 shillings, soit 2100 francs burundais, bien au-dessus des 1700 francs proposés localement par l'ANAGESSA.

« *Pourquoi nous interdire d'écouler nos produits à l'étranger, si ici personne ne nous les achète?* », s'interroge un participant, visiblement exaspéré. Pour beaucoup, l'État devrait au minimum autoriser l'exportation moyennant paiement des taxes, au lieu d'imposer ce qu'ils qualifient de « *double embargo* »: interdiction de vendre dehors et absence d'acheteur à l'intérieur.

La crise est aggravée par le comportement des institutions financières. Plusieurs intervenants ont dénoncé les lenteurs des banques dans l'octroi de crédits, ainsi que des taux d'intérêt jugés exorbitants. Sans financement adapté, impossible d'investir dans des techniques modernes ou d'acheter des intrants de qualité.

D'autres voix ont plaidé pour la création de compagnies d'assurance spécialisées, capables de protéger les agriculteurs et éleveurs contre les pertes répétées liées aux aléas du marché ou du climat.

III.1. PERTURBATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE (Suite de la page 20)

Sur les problèmes immédiats, la récolte de maïs qui pourrit, la suspension de l'exportation et le désarroi des producteurs, Nestor Ntahombaye n'a apporté aucune solution concrète. La suspension de l'exportation, a-t-il expliqué, résulte « des

irrégularités observées » dans le processus, sans plus de détails.

« Si l'État ne change pas sa manière d'agir, nous irons de crise en crise », a résumé un participant, sous les applaudissements de ses pairs.

III.2. DROIT A L'EDUCATION

Fraude au recrutement des enseignants à Mugere, province de Bujumbura

Dans la commune de Mugere, province de Bujumbura, un scandale éclabousse. Le représentant des jeunes Imbonerakure dans cette commune, NTUNZWENIMANA Salvator, est accusé d'avoir perçu entre deux et trois millions de francs burundais de candidats aux examens en échange de bonnes notes.

Plusieurs bénéficiaires sont cités, parmi eux, il y a: Timothée de Gaseru, Alexandre de Kirari Bac, Christophe de Murambi, Nadine

Nahimana, Odette, Éric de Burima et Frédiane Ndayisaba de Gaseru. Des certificats de bénévolat frauduleux auraient également été distribués.

Ces pratiques ont suscité de nombreuses plaintes, dénonçant une injustice qui prive les plus méritants d'opportunités d'emploi. La population réclame désormais une enquête rigoureuse et des sanctions exemplaires afin de restaurer la transparence dans le recrutement du personnel éducatif.

Des élèves sans bancs et des classes surchargées en pleine détresse scolaire à Karurama, commune Cibitoke, province Bujumbura

À Karurama, dans la commune de Cibitoke, l'école fondamentale I et II illustre de manière dramatique l'état de détresse du système éducatif. Des salles bondées, des infrastructures délabrées et un manque criant de matériel transforment chaque journée de cours en véritable épreuve, aussi bien pour les élèves que pour les enseignants.

Dès la première heure, le tableau est saisissant : des rangées d'enfants sont assises à même le sol, leurs cahiers posés précairement sur les genoux. Dans certaines classes, on dénombre jusqu'à plus de 180 élèves entassés autour d'un seul enseignant.

« Nous faisons de notre mieux, mais c'est presque mission impossible », confie un instituteur, la voix fatiguée. Dans de telles conditions, il est impossible de circuler entre

les rangs, encore moins d'assurer un suivi pédagogique individuel et efficace.

Le manque de pupitres et la surcharge ont des conséquences physiques et psychologiques visibles. Les enfants rentrent chez eux le dos endolori, leurs uniformes sont usés par le sol, et leurs cahiers sont abîmés.

« Mon fils rentre chaque soir épuisé. Comment peut-il apprendre dans ces conditions ? », s'interroge un père, visiblement inquiet pour l'avenir de son enfant. La surcharge affecte directement la qualité de l'éducation reçue.

Avec plus de 2 400 élèves répartis dans seulement 13 classes, l'école Karurama I est largement saturée. Le directeur, Manassé Nsabiyaemye, tire la sonnette d'alarme :

III.2. DROIT A L'EDUCATION (Suite de la page 21)

« Nous avons de l'espace pour construire de nouveaux bâtiments, mais nous manquons de moyens. Il nous faut des bancs, des enseignants, des sanitaires, de l'eau courante... Tout est prioritaire. »

Le problème de la surcharge scolaire à Cibitoke est un défi national qui s'observe dans de nombreuses régions. Le responsable communal de l'éducation, Jérémie Sibomana, admet la gravité de la situation : « La surcharge est une réalité dans plusieurs écoles. Une réorganisation du système éducatif est en cours », assure-t-il.

III.3. DROIT À LA SANTÉ

La pénurie de médicaments dans les structures sanitaires publiques dans la Province de Gitega

Il a été constaté, à travers de nombreux témoignages, une pénurie de médicaments dans les structures sanitaires publiques. Les citoyens se plaignent de passer de longues heures sur les files d'attente des hôpitaux et centres de santé, sans avoir accès aux traitements nécessaires.

Le plus préoccupant, selon les malades, est qu'après avoir passé des heures et des heures à consulter, ils rentrent sans obtenir le moindre médicament. Cette situation est observée dans plusieurs structures, notamment à l'hôpital de district ainsi que dans les centres de santé de Bugendana, Bisangana, Nyakeru et Cishwa dans la commune de Bugendana de la province Gitega.

Néanmoins, sur le terrain, enseignants et parents craignent que les solutions concrètes ne tardent trop à se matérialiser.

Privés de conditions d'apprentissage dignes, les enfants de Karurama voient leur avenir compromis. L'école, qui devrait être une porte vers l'espoir et l'opportunité, devient pour beaucoup un lieu de découragement. Dans ce quartier populaire, la promesse d'une éducation fondamentale de qualité pour tous reste, pour l'heure, un horizon lointain et incertain.

Ce qui étonne davantage la population est que les pharmacies privées disposent de ces mêmes médicaments en quantité suffisante. Malheureusement, les prix augmentent de jour en jour dans ces pharmacies, rendant l'accès aux soins encore plus difficile pour les familles pauvres.

Cette pénurie dans les structures publiques, combinée au coût élevé dans le secteur privé, met gravement en danger la santé de nombreux citoyens. Ceux qui n'ont pas les moyens financiers de se procurer des médicaments voient leur état de santé se détériorer, entraînant même des décès dans plusieurs localités.

V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La Ligue Iteka dénonce avec fermeté la détérioration persistante des droits de l'homme au Burundi et condamne l'impunité des auteurs de crimes. Elle demande les autorités burundaises de prendre toutes les mesures qui s'imposent et recommande ce qui suit :

Au Gouvernement de Gitega de :

- ⇒ Mener des enquêtes approfondies sur les violations des droits humains et poursuivre les responsables, y compris les agents administratifs, les policiers, les militaires et les jeunes Imbonerakure du parti au pouvoir;
- ⇒ Garantir l'indépendance et l'impartialité de la justice pour qu'elle puisse traiter les cas de violations des droits humains de manière équitable;
- ⇒ Cesser les transferts forcés de réfugiés et respecter leur droit de choisir leur lieu de résidence;
- ⇒ Ordonner une enquête indépendante et immédiate sur les accusations de pots-de-vin et de corruption concernant la nomination des chefs de départements et des responsables de zones dans les communes de Cibitoke, Bukinanyana et Mugina;
- ⇒ Annuler les nominations entachées de corruption avérée ou de favoritisme et garantir que les postes vacants soient attribués sur la base exclusive de la compétence et de la probité
- ⇒ Suspendre l'expropriation des populations sur leur terres sans cause d'utilité publique dans la plaine de Kaboya (Cibitoke) et ouvrir un dialogue avec les agriculteurs.